



AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS est par les présentes donné que, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, lors de sa séance ordinaire du 6 mai 2025, a édicté l'ordonnance OCA28-25-003 permettant l'occupation du domaine public et le bruit, pour l'événement suivant : (Résolution CA25 28 078) :

- « Mini-course Gladiateurs » qui se tiendra le 12 mai 2025 de 12 h à 14 h 30.

Cette ordonnance peut être consultée à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ à Montréal
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
Le 9 mai 2025

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza

ORDONNANCE NUMÉRO

OCA28-25-003

Règlement sur les nuisances (CA28 0064, articles 13 par. 2 et 14)

Règlement sur l'occupation du domaine public (CA28 0067, article 2)

**ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC ET LE BRUIT
POUR L'ÉVÉNEMENT « MINI-COURSE GLADIATEURS ».**

À la séance du 6 mai 2025, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève décrète :

1. Il est permis d'occuper le domaine public pour l'événement suivant :
 - *Mini-course Gladiateurs* qui aura lieu le 12 mai 2025 de 12 h à 14 h 30 au parc Jacques-Cardinal;
2. Il est permis de déroger aux normes relatives au bruit fixées par l'ordonnance numéro OCA28-20-001;
3. Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Un avis relatif à cette ordonnance (GDD 1254364006) a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 9 mai 2025, date de son entrée en vigueur.